

finances un crédit de quarante-neuf mille trois cent cinquante-six francs soixante et seize centimes (fr. 49,556-76), pour le payement de créances résultant de faits antérieurs au 1^{er} octobre 1850.

Cette somme formera le chapitre X, article unique, du budget du même département pour l'exercice 1847.

Art. 2. Toute créance ordonnée ou liquidée avant le 1^{er} octobre 1850, et dont le payement n'aura pas été réclamé avant le 1^{er} janvier 1848, sera prescrite au profit du trésor.

Seront définitivement prescrites à la même époque, toutes les prétentions relatives à des faits antérieurs au 1^{er} octobre 1850, et que les intéressés n'auraient pas justifiées avant le 1^{er} janvier 1848.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

340. — 16 MAI 1847. — *Loi qui ouvre des crédits supplémentaires aux budgets de la dette publique des exercices 1845 et 1846* (1). (Monit. du 20 mai 1847.)

Léopold, etc.

Article unique. Il est ouvert au département des finances les crédits suivants :

1^o Un crédit de soixante et treize mille trois cent vingt francs (fr. 73,520), destiné au payement des intérêts, pour la période du 1^{er} février 1845 au 31 décembre 1846 (5 ans 11 mois), sur le capital complémentaire de 624,000 francs, à émettre en obligations à 3 p. c. pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Ce crédit formera l'art. 26, chapitre 1^{er}, du budget de la dette publique de l'exercice 1846.

2^o Un crédit supplémentaire de quinze mille quatre cent trente-neuf francs trois centimes (fr. 15,459, 03 c.), destiné au payement de la différence de change sur les coupons de l'emprunt de 86,940,000 fr. à 5 p. c., acquittés à Londres pendant le 2^e semestre de 1845 ;

3^o Un crédit supplémentaire de cinq mille quatre cent quarante-trois francs quarante-quatre centimes (fr. 5,443 44 c.), destiné au payement de la différence de change sur des coupons de l'emprunt de 28,621,718 francs 40 c.

(1) Présentation à la chambre des représentants par M. le ministre des finances le 19 mars 1847. — Rapport par M. Veydt le 14 avril. — Adoption à l'unanimité le 5 mai.

Rapport au sénat par M. de Necker le 7 mai. — Adoption à l'unanimité le 11 mai.

(2) Présentation à la chambre des représentants par M. le ministre des finances le 2 février 1847.

à 5 p. c., acquittés à Londres pendant le 2^e semestre de 1845.

Ces deux derniers crédits formeront les articles 27 et 28, chap. 1^{er}, du budget de la dette publique de l'exercice 1845.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

341. — 16 MAI 1847. — *Loi portant réduction de péages sur la Sambre canalisée* (1). (Monit. du 20 mai 1847.)

Léopold, etc.

Article unique. Le tarif des droits de navigation établi en exécution de la loi du 1^{er} septembre 1840 (*Bulletin officiel*, n^o 683), pour les transports par la Sambre supérieure, en destination de la France, est rendu applicable, pour tout le parcours de la Sambre canalisée, aux transports de houilles, fontes, ardoises, terres plastiques, sables et briques réfractaires.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou, et par le ministre des travaux publics, M. de Bavay.

342. — 18 MAR 1847. — *État dressé par le ministre de l'intérieur* (M. le comte de Theux), en exécution de l'art. 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine du lundi 10 au samedi 15 mai 1847. (Moniteur du 19 mai 1847.)

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Anvers,	75	44 01	39	35 96
Arlon,	97	43 50	»	» »
Bruges,	316	41 03	108	33 47
Bruxelles,	1,529	43 04	46	34 85
Gand,	910	39 24	150	32 76
Hasselt,	182	44 70	317	37 40
Liège,	4,617	42 54	1,590	35 99
Louvain,	2,700	43 84	74	36 74
Mons,	500	41 20	100	32 30
Namur,	53	44 82	»	» »
Totaux. . . .	10,984		2,424	
Prix moyen.	42 55	35 66

— Rapport par M. Brabant le 24 mars. — Discussion les 3, 4 et 5 mai, et adoption dans cette dernière séance par 48 voix contre 14 et une abstention.

Rapport au sénat par M. de Haussy le 7 mai. — Discussion les 10 et 11 mai, et adoption dans cette dernière séance par 24 voix contre 4.